

Association des E.F.V.N.
Boîte postale 2415
LUXEMBOURG/Gare

Luxembourg, le 09 mars 1983.

C I R C U L A I R E

à toutes les sections

Le Congrès National de l'Association des EFVN aura lieu à ETTTELBRUCK, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, dimanche, le 17 avril 1983. Le programme est joint à la présente.

Les enrôlés de Force de la section d'Ettelbruck en assurent l'organisation. Pour garantir un déroulement sans entraves du congrès, nous rappelons ci-après l'article 23. des status:

"Chaque section est représentée à l'assemblée générale au prorata de ses membres effectifs et y envoie 2 délégués jusqu'au nombre de 50 membres, 3 délégués jusqu'au nombre de 100 membres et pour chaque fois 75 membres en plus, ainsi que pour toute fraction de 75 membres, la section a droit à un délégué en plus. Chaque délégué doit être désigné comme délégué par l'assemblée générale des membres de la section. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des délégués présents.

Seuls les délégués des comités de sections qui sont en règle avec l'Association ont droit de vote à l'assemblée générale."

Afin de réhausser la cérémonie du souvenir devant le monument aux Morts d'Ettelbruck, nous invitons les comités de section d'amener leurs drapeaux.

Nous rappelons également que les propositions des sections pour le décernement de rubans en argent ou en or (les demandes introduites antérieurement seront prises en considération par la commission ad hoc) devront être présentées pour la fin du mois de mars 1983, tout en tenant compte de la circulaire du premier mars 1981. Le délai de présentation des demandes y indiqué est à ignorer.

Comme la section organisatrice du congrès doit être renseignée à temps sur le nombre des participants au déjeuner en commun, il est indispensable que le talon joint à la présente soit envoyé, dûment rempli, pour le 10 avril 1983 au plus tard à l'adresse y indiquée.

Il est bien entendu que les sections subviennent, comme dans le passé, aux frais de leurs délégués selon les moyens financiers à leur disposition. Le mode de règlement est indiqué sur le talon.

La réussite du congrès dépend en majeure partie de la collaboration des membres de comité de nos sections locales. Les grandes réussites du passé n'ont été obtenues que grâce à la solidarité exemplaire pratiquée au sein de la grande famille des enrôlés de force et de leurs sympatisants. A l'orée du 3^e âge de notre génération si lamentablement meurtrie dans le passé, le future dépendra largement sinon uniquement de l'entendement entre EdF et du secours que les uns peuvent apporter aux autres.

Le Comité Central.

Congrès National
de l'Association des Enrôlés de Force Victimes du Nazisme
E T T E L B R U C K

dimanche, le 17 avril 1983, salle des fêtes de l'Hôtel de Ville d'Ettelbruck
Parking pour voitures: aux alentours de l'Hôtel de ville.

Ordre du Jour

- 8.45 - Accueil des délégués et des invités.
- 9.00 - Allocution de bien-venue et ouverture des assises; rapport d'activité; rapport financier; rapport des reviseurs de caisse et désignation des reviseurs de caisse pour l'exercice suivant; discussion des rapports et décharge à donner par l'assemblée; élections pour le comité central (la moitié des membres du comité central est à renouveler; les membres sortant sont rééligibles; de nouvelles candidatures sont à adresser au président Jos. Weirich). Exposé du président national sur la situation actuelle concernant le EdF; perspectives d'avenir; débat et conclusions.
- 11.30 - Clôture du Congrès.
- 11.35 - Réception et vin d'honneur offert par l'administration municipale. Remise des rubans en or et en argent.
- 12.15 - Cérémonie du souvenir devant le Monument aux Morts.
- 13.00 - Déjeuner en commun à l'Hôtel-Restaurant Lanners à Ettelbruck et au Restaurant Kael à Warken.

----- à découper ici et à envoyer pour le 10 avril 1983 -----

Monsieur Jean-Pierre H I R T
Résidence Carla
Rue de Welscheid
9090-W A R K E N

Bulletin de Participation

La section des EdF -----

sera représentée au Congrès National du 17 avril 1983 à Ettelbruck

par _____ délégués.

*) Pour le déjeuner nous avons viré en date du _____ 1983

_____ x 500 soit: _____ francs.

*) au compte chèque postal N° 23037-48 de l'Amicale des Enrôlés de Force,
Ettelbruck,
avec la mention: „Déjeuner, Congrès"

*) Notre section payera à Ettelbruck.

*) Biffer ce qui ne convient pas.

Pour le Comité